



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 18 novembre 2025
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces de la mairesse
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 1er octobre 2025.
- 10.08** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 182 879,24 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 166 253,85 \$ + contingences (10%): 16 625,39 \$) pour l'élaboration des plans et devis pour la construction des terrains de pickleball, d'un muret d'escalade, d'une aire de lecture et de modules de jeux au parc Jonathan-Wilson dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

30 – Administration et finances

- 30.01** D'autoriser à disposer, titre gratuit, des documents, jeux et mobilier qui ne sont plus requis à la bibliothèque de L'Île-Bizard en raison des travaux de réaménagement et du déploiement de la dernière phase du projet RFID, aux écoles primaires, CPE et garderies de l'arrondissement.

- 30.02** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 septembre et du 1er au 31 octobre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

40 – Réglementation

- 40.01** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) une ordonnance visant à modifier les heures de stationnement en alternance sur les rues Blaise et Closse à L'Île-Bizard
- 40.02** Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.
- 40.03** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 387 rue Cherrier composé du lot 4 298 930 du cadastre du Québec.
- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement d'une partie du parement extérieur d'une résidence unifamiliale contiguë sur la propriété située à l'adresse sise au 471, rue Closse composée du lot 4 296 273 du cadastre du Québec.
- 40.05** Avis de motion et dépôt - Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0087).

50 – Ressources humaines

- 50.01** Entériner le congédiement d'un employé portant le numéro de matricule 100270417, et ce, rétroactivement au 14 octobre 2025.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 51.02** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1259350022

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 1er octobre 2025.

Il est recommandé :
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 1er octobre 2025.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:26

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259350022

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 1er octobre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 1er octobre 2025.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-13



Dossier # : 1259350023

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt :

- du procès-verbal du comité d'études des demandes de démolition du mardi 19 août 2025;
- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 16 septembre 2025.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:28

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259350023

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

N/A

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 16 septembre 2025;
Dépôt du procès-verbal du comité d'études des demandes de démolition du mardi 19 août 2025.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-13



Dossier # : 1252714013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 182 879,24 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 166 253,85 \$ + contingences (10%): 16 625,39 \$) pour l'élaboration des plans et devis pour la construction des terrains de pickleball, d'un muret d'escalade, d'une aire de lecture et de modules de jeux au parc Jonathan-Wilson dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

Il est recommandé :

1. d'accorder à EFEL Experts-conseils inc., le contrat pour l'élaboration des plans et devis pour la construction des terrains de pickleball, d'un muret d'escalade, d'une aire de lecture et de modules de jeux au parc Jonathan-Wilson dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'un montant de 166 253,85 \$ incluant les taxes, selon l'entente cadre 2023-13.
2. d'autoriser une dépense de 16 625,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:30

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 182 879,24 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 166 253,85 \$ + contingences (10%): 16 625,39 \$) pour l'élaboration des plans et devis pour la construction des terrains de pickleball, d'un muret d'escalade, d'une aire de lecture et de modules de jeux au parc Jonathan-Wilson dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Jonathan-Wilson constitue l'un des principaux espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève. Bien qu'il soit très fréquenté par les familles et les amateurs d'activités sportives, ses installations montrent aujourd'hui des signes d'usure et ne répondent plus adéquatement aux besoins évolutifs de la population.

Dans le cadre d'un processus consultatif mené auprès des citoyens, plusieurs orientations ont été dégagées pour guider le projet de réaménagement du parc. Celui-ci prévoit des interventions structurantes visant à améliorer l'accessibilité, la convivialité et la diversité des usages :

- **Conversion des terrains de tennis** : les deux terrains existants seront transformés en **quatre terrains de pickleball**, répondant à la popularité croissante de ce sport.
- **Aménagement d'un espace de détente** : le coin d'exercice actuel sera réaménagé en **zone de lecture et de relaxation**, plus calme et accessible à tous.
- **Installation de modules d'escalade et de callisthénie** : ces équipements favoriseront la pratique libre d'activités physiques pour tous les âges.
- **Renouvellement des jeux pour enfants** : les modules actuels seront remplacés par des installations modernes, sécuritaires et inclusives.

Ces travaux permettront de redonner vie au parc, d'en faire un lieu polyvalent et rassembleur, et de renforcer son rôle comme espace de bien-être et de rencontre pour les résidents du quartier.

Financement du projet

Le financement des travaux sera assuré par l'arrondissement via son **Programme de développement des immobilisations (PDI)**, en complément du **Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL)**, ainsi que le **budget participatif de Montréal 2 (projet Montréal Grimpe)**.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le mandat consiste en la préparation des plans et devis par EFEL Experts-conseils inc.

Les étapes du mandat :

- Collecte d'informations et études géotechniques
- Conception préliminaire
- Conception avancée
- Plans et devis
- Appel d'offres et octroi de contrat pour réalisation
- Support à la réalisation

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour l'élaboration des plans et devis pour la construction des terrains de pickleball, d'un muret d'escalade, d'une aire de lecture et de modules de jeux au parc Jonathan-Wilson dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est assumée par l'arrondissement par le biais de son **PDI**, le programme de réfection et verdissement des parcs locaux (**PRVPL**) et le budget participatif de Montréal 2 (**Montréal Grimpe**).

La dépense totale de ce contrat est de **182 879,24 \$** taxes et contingences incluses, ou **166 993,12 \$** incluant contingences net de ristournes. La dépense totale se répartit comme suit :

Description	PDI	PRVPL	Montréal Grimpe
Contrat (avant taxes)	109 639,26 \$	24 825,80 \$	10 134,94 \$
Contingences (10 %) (avant taxes)	10 963,93 \$	2 482,58 \$	1 013,49 \$
Total contingences incluse (avant taxes)	120 603,19 \$	27 308,38 \$	11 148,43 \$
Total taxes et contingences incluses	138 663,51 \$	31 397,81\$	12 817,91 \$
Total net des ristournes	126 618,27\$	28 670,39 \$	11 704,46 \$

Le montant de **28 670,39 \$** net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de **28 670,39 \$** pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Projet investi (net de ristourne)	2025	2026	2027	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	29 \$	0\$	0\$	29 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : novembre 2025.

Fin du mandat : décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Severine HEYMANS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Anna CHKADOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Sophie PAQUET, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
Jed BEN AOUN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Jed BEN AOUN, 31 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mostafa OUSSALAH
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-30

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1254364023

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser à disposer, titre gratuit, des documents, jeux et mobilier qui ne sont plus requis à la bibliothèque de L'Île-Bizard en raison des travaux de réaménagement et du déploiement de la dernière phase du projet RFID, aux écoles primaires, CPE et garderies de l'arrondissement.

Il est recommandé :

- D'autoriser la disposition, à titre gratuit une série de documents, de jeux et de mobiliers aux écoles, aux CPE, aux garderies et aux OBNL reconnus de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- D'offrir gratuitement les éléments qui ne seront plus nécessaires dans les nouveaux espaces de la bibliothèque une fois les travaux complétés.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:29

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254364023

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser à disposer, titre gratuit, des documents, jeux et mobilier qui ne sont plus requis à la bibliothèque de L'Île-Bizard en raison des travaux de réaménagement et du déploiement de la dernière phase du projet RFID, aux écoles primaires, CPE et garderies de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, désireux depuis plusieurs années d'améliorer les aménagements et l'expérience des usagers de la bibliothèque, se joint aux travaux pilotés par le Service de la culture via le programme RAC. Ce dernier vise la robotisation de certaines tâches et l'autonomisation des usagers, ayant pour résultat un service de bibliothèque tourné vers une expérience en libre-service. Ces travaux et ces améliorations faciliteront l'accès et la circulation à l'intérieur de la bibliothèque, et les citoyens auront accès, grâce à ces modifications, à un environnement plus convivial et renouvelé. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens en profitera aussi pour effectuer des améliorations au niveau de la bâtisse afin de corriger les signes de vieillissement des composantes structurelles de l'immeuble. Ces travaux amèneront une belle cure de modernisation à la bibliothèque et permettront d'offrir un nouvel environnement et des espaces plus modernes et plus dynamiques pour les usagers de la bibliothèque. C'est pour cette raison qu'un exercice d'élagage et de ménage a permis de rendre disponibles des livres, des jeux, des équipements et du mobilier. Afin d'éviter que le tout ne se retrouve aux déchets, le matériel en bon état sera offert aux écoles, aux CPE, aux garderies et aux OBNL de l'arrondissement afin de leur donner une seconde vie.

La bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a élagué des livres, des jeux, des CD, des films, du mobilier et des petits équipements qui pourront être offerts gratuitement au milieu.

Dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de ses résidents, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève désire renouveler ses collections, ses espaces de vie et de consultation pour en faire bénéficier les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 282013 - 31 octobre 2024 - Autoriser la vente annuelle de livres et périodiques élagués, organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, offrir gratuitement les

documents non vendus aux garderies et CPE sur le territoire ainsi qu'à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal après la tenue de l'événement, et renoncer aux profits de la vente pour les verser à l'organisme Centraide du Grand Montréal. (1249350023)
CA24 28141 - 9 mars 2024 - Affecter un montant total maximal de 1 000 000,00 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser le projet de réaménagement à la bibliothèque de L'Île-Bizard et autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à octroyer tout contrat lié à ce projet. (1249350018)

CE25 1542 / CM25 1216 - Accorder un contrat à Le Groupe Provil (9367-8522 Québec inc.), pour les travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service dans la bibliothèque de L'Île-Bizard, située au 500, montée de l'Église - Dépense totale de 2 397 664,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15969 (10 soumissionnaires) (1257381002)

DESCRIPTION

Un inventaire a été fait. Dans la pièce jointe de ce sommaire vous aurez quelques exemples du matériel qui sera offert.

JUSTIFICATION

Dans un premier temps, ces articles ont été offerts aux directions de l'arrondissement, les éléments non sollicités seront offerts aux partenaires de l'arrondissement.
Sans ce don, ces articles seraient allés aux déchets et n'auraient pas eu une seconde vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette autorisation est essentielle afin de faire profiter le milieu de ces articles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de la bibliothèque débuteront au début de décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Marie-Claude OUELLET
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-
outremont)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude OUELLET
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-outremont)



Dossier # : 1259350024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 septembre et du 1er au 31 octobre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 septembre et du 1er au 31 octobre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:28

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259350024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 septembre et du 1er au 31 octobre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

CONTENU

CONTEXTE

N/A

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 septembre et du 1er au 31 octobre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-13



Dossier # : 1256059007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) une ordonnance visant à modifier les heures de stationnement en alternance sur les rues Blaise et Closse à L'Île-Bizard

Il est recommandé :

De modifier la résolution du conseil d'arrondissement portant le numéro CA25 28174 afin d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à modifier les heures de stationnement en alternance sur les rues Blaise et Closse à L'Île-Bizard :

- Interdiction de stationner du côté pair : du mardi 20 h au jeudi 17 h ;
- Interdiction de stationner du côté impair : du jeudi 20 h au mardi 17 h.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:29

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256059007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) une ordonnance visant à modifier les heures de stationnement en alternance sur les rues Blaise et Closse à L'Île-Bizard

CONTENU

CONTEXTE

Lors de différentes rencontres avec les citoyens résidents sur les rues Blaise et Closse à L'Île-Bizard, ils ont manifesté leur préoccupation du court délai qu'ils disposent pour déplacer leurs véhicules afin de respecter la réglementation du stationnement en alternance sur ces rues. Il est important de mentionner qu'il est impossible de stationner des deux côtés les jours de semaine entre 8 h et 17 h et ce dû aux collectes des ordures, de la circulation de camions de livraison, des camion de la ville, etc., puisque les rues ne sont pas assez larges pour y permettre la circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28174 - 1er octobre 2025 - Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter du stationnement en alternance sur les rues Blaise et Closse à L'Île-Bizard. (GDD1256059006)

DESCRIPTION

- Interdiction de stationner du côté pair: du mardi 20 h au jeudi 17 h
- Interdiction de stationner du côté impair: du jeudi 20 h au mardi 17 h

JUSTIFICATION

Permettre au citoyen de bénéficier de plus de temps pour effectuer le déplacement de leurs véhicules, afin de respecter la réglementation en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, l'achat des panneaux avait déjà été prévu dans le dossier 1256059006.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre explicative de la nouvelle réglementation a déjà été distribuée à chacune des résidences des rues Blaise, Closse et Pierre-Boileau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

30 novembre et 1er décembre : installation des panneaux d'interdiction de stationnement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre HEROUX
coordonnateur sécurité publique

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE ile bizard

Le : 2025-11-10



Dossier # : 1254364022

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division des sports_loisirs et relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est recommandé :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025" joint au sommaire décisionnel et d'édicter les ordonnances applicables.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:29

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254364022

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division des sports_loisirs et relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de ces événements publics qu'ils soient ponctuels ou récurrents, pour les événements nommés dans le tableau ci-joint.

Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement (vente d'objets promotionnel et/ou pour des fins de levée de fonds, utilisation d'appareil de cuisson, production de bruit, etc.) et au Règlement CA28 0067 sur l'occupation du domaine public.

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations dans le document en pièce jointe.

Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Service de police de la Ville de Montréal, Sécurité publique de l'arrondissement, Service ambulancier et STM, etc.), le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28178 - 1 octobre 2025 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance

du conseil d'arrondissement du 1 octobre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (1254364020)

CA25 28156 - 2 septembre 2025 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1254364018)

DESCRIPTION

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, culturelle, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique et commémorative. La liste des événements est jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.

Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, l'utilisation de la musique et de faire de la vente de produits dérivés, si applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés, en regard du panier de services énuméré dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ainsi que du Règlement sur les tarifs 2025 de l'arrondissement (CA28 0085).

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité, des plans d'installation, seront balisés en conformité avec le règlementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Un refus d'autoriser les dérogations aurait pour effet d'empêcher la tenue des événements prévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Marie-Claude OUELLET
directrice-cult.sl.rc. Arrondissement de l'Île-
Bizard-Sainte-Genève

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude OUELLET
directrice-cult.sl.rc. Arrondissement de l'Île-
Bizard-Sainte-Genève



Dossier # : 1259606022

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 387 rue Cherrier composé du lot 4 298 930 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., l'installation d'une enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 387 rue Cherrier composé du lot 4 298 930 du cadastre du Québec.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:27

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259606022

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 387 rue Cherrier composé du lot 4 298 930 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'enseigne numéro 3003563330 a été déposée le 9 juillet 2025, tel que décrit aux documents réalisés par SLON ENSEIGNES en date du 20 octobre 2025, joints à la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet consiste à installer une enseigne commerciale dans le fronton avant de toit du bâtiment, afin d'afficher le nouveau commerce «LUNE MEXICA» situé au 387, rue Cherrier. La propriété est située dans le secteur de valeur exceptionnelle et le parcours riverain de L'Île-Bizard. Le bâtiment ciblé par la demande se situe au sud de L'Île-Bizard sur la rue Cherrier, entre la rue des Prés et l'avenue du Manoir. Son année de construction n'est pas connue et il se trouve dans une zone C-2 (commerce de quartier). Le bâtiment visé représente un petit centre commercial où l'on retrouve quelques locaux commerciaux.

Le nouveau commerce «LUNE MEXICA», qui opérera dans le bâtiment situé au 387, rue Cherrier, souhaite apposer une enseigne dans le fronton avant de toit du bâtiment, afin d'afficher son activité.

En détail :

- Panneau de fond (boîtier): 5cm;
- Faces : aluminium peint;
- Cadre : cornières en aluminium 5 cm x 5 cm;
- Retour : 5 cm;
- Couleur : blanc;

- Dimensions hors tout : 198 cm x 70 cm;
- Taper: faces classiques peintes en aluminium;
- Retours: 2.5cm;
- Hauteur des lettres: 35.5cm;
- Espace entre les lettres: 2.5cm;
- Dimensions hors tout : 178cm x 60,9 cm;
- Nombre d'éléments : 11;
- Appliques murales extérieures Signlite : 3;
- Hauteur : 35,5 cm;
- Largeur : 19,5 cm;
- Plaque arrière : 12,7 cm H x 12,7 cm L;
- Ampoule : 60 W classic bulb;
- Monté directement sur le mur;
- V2 // (INST9001) Installation.

En conclusion, dans le milieu d'insertion nous retrouvons différents styles d'enseignes où certaines sont plus stylées tandis que d'autres sont plus fonctionnelles. Il n'y a toutefois pas une tendance dominante qui permet de donner un aspect unique dans le secteur. De façon générale, l'enseigne proposée s'apparente au concept d'affichage présent dans le secteur.

JUSTIFICATION

L'installation d'une enseigne commerciale est visée aux articles 16 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).
Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser l'installation de l'enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 387 rue Cherrier composé du lot 4 298 930 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 octobre 2025
Conseil d'arrondissement : 18 novembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2025-11-05



Dossier # : 1259606023

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement d'une partie du parement extérieur d'une résidence unifamiliale contiguë sur la propriété située à l'adresse sise au 471, rue Closse composée du lot 4 296 273 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement d'une partie du parement extérieur d'une résidence unifamiliale contiguë sur la propriété située à l'adresse sise au 471, rue Closse composée du lot 4 296 273 du cadastre du Québec.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:27

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259606023

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement d'une partie du parement extérieur d'une résidence unifamiliale contiguë sur la propriété située à l'adresse sise au 471, rue Closse composée du lot 4 296 273 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation-modification d'un bâtiment numéro 3003601392 a été déposée le 29 septembre 2025 tel que décrit aux documents joints à la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet déposé consiste à remplacer le revêtement d'aluminium existant par un revêtement en vinyle sur la façade latérale droite et la façade arrière.
La propriété visée est localisée dans le développement Campeau qui regroupe les rues Blaise et Closse. Développé dans les années 70, les caractéristiques principales sont que les résidences unifamiliales sont implantées en contiguës avec une architecture qui emprunte un cadre bâti traditionnel. Ce concept d'aménagement peut emprunter l'esprit du modernisme au plan de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Il y a une rupture entre le patrimoine traditionnel et le modernisme. Ça s'inscrit dans un concept qui n'emprunte pas les repères traditionnels. C'est pourquoi le règlement sur les PIIA numéro CA28 0015 l'insère dans un secteur d'intérêt particulier. Il y a certainement une qualité architecturale et d'aménagement du territoire qui est particulier.

La résidence visée est implantée en contiguë. Elle emprunte un cadre bâti traditionnel et typique de la maison urbaine du développement Campeau. Le requérant doit remplacer le parement extérieur de la façade latérale droite et de la façade arrière puisqu'il ne répond pas pleinement à son utilité. Actuellement, une partie du mur latéral droit et le mur arrière de la résidence ont un revêtement en aluminium de type D-4, qui sera remplacé par un revêtement en vinyle de la marque «Kaycan» de couleur «BISQUE». Le nouveau revêtement sera installé à l'horizontal tel que le revêtement en aluminium existant. Ce choix est fait afin de maintenir

l'intégrité architecturale du bâtiment et assurer l'uniformité des parements extérieurs et l'uniformité du secteur existant de la rue Closse.

JUSTIFICATION

Le projet concerne la rénovation d'un élément extérieur visible de la voie publique. Il est assujéti aux articles 26 et 27 relatifs au secteur d'intérêt particulier du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de permettre le remplacement d'une partie du parement extérieur d'une résidence unifamiliale contiguë sur la propriété située à l'adresse sise au 471, rue Closse composée du lot 4 296 273 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 octobre 2025

Conseil d'arrondissement : 18 novembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-05

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE



Dossier # : 1256983007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0087).

Avis de motion est donné par _____ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 lequel est déposé avec le sommaire décisionnel (CA28 0087).

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:29

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256983007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0087).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de pouvoir assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement doit imposer et prélever une taxe sur tous les immeubles imposables de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28207 - Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0084). (GDD 1246983010)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe locale de l'arrondissement pour l'exercice 2026 sera indexé de 5,0%.
Le taux sera ainsi maintenu à 0,0786\$/100\$ et générera un apport de 3 427 400 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le revenu découlant de la taxe locale est nécessaire au financement budgétaire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les documents financiers reliés aux différents budgets seront déposés sur le site web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Chef de division - Ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-14



Dossier # : 1257519001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , Section TP - Activités opérationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner le congédiement d'un employé portant le numéro de matricule 100270417, et ce, rétroactivement au 14 octobre 2025

Il est recommandé:

D'entériner le congédiement d'un employé portant le numéro de matricule 100270417, et ce, rétroactivement au 14 octobre 2025.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:28

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257519001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , Section TP - Activités opérationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner le congédiement d'un employé portant le numéro de matricule 100270417, et ce, rétroactivement au 14 octobre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons effectué une enquête, qui nous a permis de conclure que l'employé a contrevenu à son obligation de loyauté envers la Ville de Montréal. Considérant la gravité des manquements reprochés, ainsi que la rupture du lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi de l'employé avec la Ville de Montréal, nous recommandons de procéder au congédiement de l'employé, et ce, rétroactivement au 14 octobre 2025, date à laquelle l'employé a été rencontré pour sa version des faits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ou aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un congédiement, qui est de nature purement administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Trevor LANE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela Adriana GHEORGHE
Agente conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Louise FILLION
conseiller en ressources humaines

Le : 2025-11-05



Dossier # : 1252714017

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :

De nommer madame Diane Garand, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à compter du 8 décembre 2025.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:29

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714017

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement doit nommer un secrétaire d'arrondissement possédant les pouvoirs et devant exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences de ce conseil. Ce pouvoir comporte également celui de nommer un ou des secrétaires d'arrondissement substitut pour remplacer le secrétaire en cas de maladie, de vacances ou d'un empêchement majeur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Nomination de Renée Paule Loriston: CA22 25 044 (01-02-2022) - Nomination d'une secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1222714003)
Nomination de Pierre Yves Morin: CA21 28 298 (05-10-2021) - D'approuver la nomination d'un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD1212714026).

DESCRIPTION

Considérant que la secrétaire d'arrondissement, madame Edwige Noza, sera en congé pour une durée de 6 semaines débutant le 4 décembre 2025, il est proposé de nommer madame Diane Garand à titre secrétaire d'arrondissement substitut à compter du 8 décembre 2025 afin d'assurer la continuité des fonctions.
Il convient de souligner que les nominations de Pierre Yves Morin, directeur d'arrondissement, et de Renée Paule Loriston, analyste de dossier, demeurent en vigueur.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement ainsi que son substitut sont nommés par le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniela Adriana GHEORGHE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-14

**Dossier # : 1252714016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger, à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à compter du 18 novembre 2025, jusqu'au 2 février 2026.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-11-17 17:30**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28157 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1259350017)

CA25 28109 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (GDD 1252714008)

DESCRIPTION

Nomination d'un maire suppléant pour la période du 18 novembre 2025 au 2 février 2026.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-14